

**Sujet :** Fwd: VEZE argumentaire enquete publique Septembre 2019  
**De :** Jean-Philippe Thérond - Galerie JPHT <jphtherond@gmail.com>  
**Date :** 07/10/2019 à 11:16  
**Pour :** contact@aklab.fr

1

P19

----- Forwarded message -----

**De :** jean philippe therond <[therondjph@yahoo.fr](mailto:therondjph@yahoo.fr)>  
**Date:** ven. 4 oct. 2019 à 18:40  
**Subject:** VEZE argumentaire enquete publique Septembre 2019  
**To:** Jean-Philippe THEROND <[jphtherond@gmail.com](mailto:jphtherond@gmail.com)>

Monsieur,

Nous venons de finir la lecture du dossier dit " demande de renouvellement et d'extension de la carrière de Basalte de la Montagne du Lac" et nous sommes consternés par son contenu: c'est une véritable catastrophe annoncée.

Si nos aïeux, 12 générations originaires de Veze, voyaient ce que nos contemporains font de leur pays, ils en pleureraient... et nous pleurons avec eux§

D'abord première impression, c'est l' attitude de victimisation de l'entrepreneur, signataire du projet. Il répète a l'envie que sa seule planche de salut résiderait dans la réalisation du projet d'extension de l' actuelle carrière. Et alors ! Pourquoi devrions participer à ses tentatives de se maintenir dans un secteur d' activités obsolète ?

De plus dès les premières lignes, l'inactivité de la dite carrière, depuis son rachat par cette meme entreprise, fait la preuve de son inutilité, et ce d'ailleurs depuis sa création ( elle a été cédée 3 fois) : à quoi a -t-elle servi?

Quelle quantité de ces si précieux granulats a-t-elle fourni? Combien de chantiers mirobolants a-t-elle obtenu? Et surtout combien a-t- elle rapporté a la commune? Car s'il y a une question fondamentale, c'est de savoir ce que nous pouvons y gagner : avantage ? Désavantages: insécurité ( risques , nuisances), Bien etre réduit a néant ( bruits, poussières), économique ( dépréciation immobilière et patrimoniale).

Peut etre faut-il trouver les avantages du coté de la municipalités alors? Mais il n'y en a pas financièrement en tous les cas car ce que le dossier apporte c'est une proposition de dédommagement bien confuse ( alinéa 0.2.4 pièce 0 bis, raisons du projet) A qui va profiter les recettes fiscales a la commune ou la communauté de communes? Pourcentage? Un reversement éventuel...? Un avantage en nature...? Dérisoire! Des chiffres tres aléatoires!

D'ailleurs la précédente municipalité, celle a l' origine de la déplorable création de la carrière, n' a pas été plus clair sur les réels dédommagements obtenus, comme elle a agit avec la meme légereté quant a connaitre l'avis des habitants, les premiers concernés. Faisant fi de tous ces avis, se réfugiant derrière un pouvoir de décision que confère des statuts juridiques d' un autre âge : Un maire et son conseil municipal decide unilatéralement de la vie et du bien etre ( soi-disant) de ses concitoyens: l'évolution de notre vie démocratique contemporaine démontre la nécessité, dans une situation similaire, d'une proposition de consultation populaire! C'est loin de l'esprit qui régné dans cet environnement féodal...

Ensuite le développement de ce dossier se traduit par une suite de précisions qui démontre un avenir peu rassurant, à vrai dire " Tres Effrayant ".

D'abord pour ce qui s'agit du Transport, de ces rotations de camions sur un trajet de 17, 50 km ( Page 3 ) entre le projet et le plateau technique: nous commençons nos reflexions avec ce point déterminant pour la sécurité: à part une description dans une fiche intitulée Le Transport ( Pièce 0- résumé non technique) ce dossier minimise les effets désastreux de tous les camions qui vont dévaler ces routes étroites que sont la D9 et D 679 ( tous les usagers de ces regions de montagne ont connus des situations dangereuses avec les monstres roulants que sont les camions : jphTherond peut attester avoir eu récemment un accident grave, heureusement pas corporel, avec l'évitement d' un animal conjointement au croisement avec un camion a la sortie Nord d' Allanche, pulvérisant sa voiture dans un fossé empierré.. Le passage incessant de ces camions 38 rotations va créer un trouble grave et dangereux a la sécurité de toutes les populations de Chavanon!!! Allanche !!! Sainte Anastasie!!!

A la tete de l'état on se préoccupe sévèrement de la Sécurité Routière Nationale et il y aurait des zones de Non droit créées spécialement pour voir ce projet aboutir ?

1

Poursuivons en relevant que dans l'alinéa 0.2.4 Pièce 0 bis- Raisons du projet, reversement de la TGAP, donc des les premeieres pages le ton est donné. Dans un meme paragraphe, la"carotte" avec le reversement eventuel d'une partie de la TGAP, 7500€/an... et le baton, pour compenser , surement, les effets des ACTIVITES POLLUANTES du projet!

Tout est dit: meme si son application est hasardeuse, l'etat d'esprit de tout le projet est là!

Ce projet de carrière fait partie des " ACTIVITES POLLUANTES" et nous rajouterions " DANGEREUSES3 comme nous l'évoquerons plus loin, Alors c'est avec un ( maigre )dédommagement que nous devrions subir la réalité de cet affreux projet! HONTEUX!

Et le comble intervient au paragraphe suivant: il est offert une remise commerciale de 30% (sic) par foyer pour utiliser le Granulat qu'on voudra bien nous octroyer pour aménager ... notre salon? décorer notre jardin avec un tas de cailloux?Mais quel esprit a pu pondre une telle proposition "injurieuse et stérile " ! Nous ne sommes pas des petits poucets qui aurait besoin de remplir nos poches pour retrouver nos maisons... Bien que ?

②

②

**Sujet :** Fwd: VEZE argumentaire enquête publique Septembre 2019  
**De :** Jean-Philippe Théron - Galerie JPHT <jphtherond@gmail.com>  
**Date :** 07/10/2019 à 11:15  
**Pour :** contact@aklab.fr



----- Forwarded message -----

**De :** jean philippe therond <therondjph@yahoo.fr>  
**Date:** sam. 5 oct. 2019 à 01:16  
**Subject:** VÉZE argumentaire enquête publique Septembre 2019  
**To:** Jean-Philippe THEROND <jphtherond@gmail.com>

OUI, bien que il nous faut les retrouver nos maisons, mais dans quel état? Car en étudiant tout le développement des activités et de ses effets de ce projet c'est le coup de massue! ou l'enfumage !  
Au choix: Alinéa 0.2.5 Pièce 0 bis- raisons du projet "il permettra de limiter les nuisances ( donc s'il y a des limites il y a nuisance ) en particulier celles liées au transport" ou bien encore " le projet d'exploitation se trouve localisé en dehors de toute zone urbanisée": de quel niveau d'urbanisation s'agit-il?

Car dans une autre partie du document Alinéa 2.2.20 pièce 2 étude d'impact, on trouve la phrase suivante: "un habitat ( nous précisons une quinzaine de maisons) se situe aux limites cadastrales du projet " C'est à dire que si le projet était un autoroute ou un aéroport cet habitat se retrouverait au bord des pistes ou des voies de circulation... Quelle perspective !

Ensuite autre habitat (situé à l'opposé du précédent), la ferme de la Grangeoune, déjà malmenée et ignorée par la création de la première carrière, va vivre un sort comparable, ensevelie sous les poussières du projet, n'ayant de plus aucun avenir résidentiel ( ce qui est pourtant le vœu de son propriétaire qui n'aura plus qu' à aller voir ailleurs si l'herbe n'est pas plus verte )

Pour finir le bourg de Veze, c'est au moins une centaine de maisons, une église inscrite à l'inventaire des monuments historiques ( Alinéa 2.2.21.2 ) et des gens qui vivent, et dont le souvent le seul bien c'est leur maison... quel est le niveau d'urbanisation acceptable pour supporter les nuisances de ce projet ?

Quels sont ces nuisances?

La réponse est dans le dossier et elle s'appelle d'abord et surtout " DANGER ", c'est la nuisance principale ! " Un abattage classique par tir de mines, 65% du volume annuel " information qui se répète régulièrement dans le dossier: Alinéa 01.1 pièce 0 résumé non technique ou bien Alinéa 0.1.6 les commodités de voisinage-effets potentiels du projet ou les risques sont clairement identifiés, du Bruit, des Vibrations, des Poussières ! Oh tout cela est promis comme "maîtrisé", "limité", " inférieur à 40 dba, en dessous des critères d'émergence... et les victimes aussi sont clairement identifiés : le hameau du Lac, précédemment évoqué, la "pauvre " ferme de la Grangeoune, et le bourg de Veze.

Des effets "réduits" est -il annoncé, mais des effets tout de même ! Et ça c'est non! non! NON!

Pour parfaire le feu d'artifice, le risque majeur Alinéa 0.1.7 " Dans le cas du scénario relatif à l'explosion de la totalité des charges explosives, le niveau de gravité peut également être considéré comme " modéré". Et suivant " il n'existe aucune présence humaine avérée dans son emprise". Que de suppositions optimistes !

Et comme tous les accidents industriels auraient pu ne pas faire de victimes si les activités à l'origine de ces accidents s'étaient réellement trouvés assez éloigné de toute présence humaine ( un promeneur en bordure du site) ( l'habitat qui n'est qu' à 300m )

C'est définitivement NON!

Et notre municipalité, en approuvant la réalisation de ce projet, a-t-elle mesuré l'ampleur des risques courus par la population alors que sa première mission n'est elle pas de s'assurer de sa sécurité? Il y a là une inversion des priorités extrêmement préoccupante.

La liste des nuisances ne s'arrête pas là : le concassage qui, s'il est présenté comme ponctuel, n'en sera pas moins bien réel ! De plus nous en avons déjà une bien triste et éprouvante expérience avec la carrière actuelle qui nous assomme, lorsque son concasseur est en fonctionnement, d'un bruit de roulement mécanique semblable au bruit d'un train, un bruit continu, agaçant, perturbant, psychologiquement insupportable.

En effet il y a un phénomène que toutes les études effectuées ne prennent pas du tout en considération, que seuls les habitants de cette petite mais paisible vallée peuvent avoir conscience lorsque des bruits sont émis depuis la Montagne du Lac, le hameau du Lac, ses bois et prairies, depuis la Grangeoune à l'extrémité Ouest de



la vallée, depuis le fond de la vallée lorsque les tracteurs fanent: ces bruits par un phénomène de résonnance intense viennent se répercuter sur les flancs du coteau qui leur font face, celui ou est construit le bourg de VEZE: c'est nous alors qui seront aux premières loges pour assister au concert cacophonique de tous les bruits produit par l'activité de ce projet qu'on peut sans sourciller qualifier d' INSUPPORTABLE!

Et pour revenir à notre première impression quant à l'attitude de l'entrepreneur, nous ne pouvons que remarquer que ce qui lui semble anormal lorsqu'il évoque les difficultés ( nous les trouvons légitimes) rencontrées pour mener à bien ses projets, devient pour nous plutôt une normalité, un juste retour des choses quant à la violence de ce projet, une attitude que nous assumons d'autant plus qu'elle a déjà été celle d'une autre commune, Sainte Anastasie, qui comme nous a refusé de voir s' installer une telle horreur.

Cette activité est d'un autre âge et n'a certainement pas sa place auprès des habitations !

4

5

Parlons en des habitations: car en plus des désagréments notoires et inacceptables que pourraient provoquer ce projet sur notre cadre de vie, il en va aussi de la dégradation abyssale de la valeur immobilière de chacune de nos maisons. Pour reprendre une analogie précédemment utilisée dans cet argumentaire (en comparant la carrière à un autoroute ou un aéroport) nous nous retrouvons à la lisière d'un site industriel actif et polluant (se réf. à Aïnés 0.24 pièce Obis- raisons du projet, "versement de la TGA") : menacés de risques "modérés", dixit l'entrepreneur (et là on rejoint l'actualité: on voit ce que les risques modérés peuvent produire comme catastrophe quand un accident "improbable" comme celui survenu à Rouen à l'usine LUBRIZOL ces derniers jours de Septembre, provoque comme questions, comme angoisse ou pire encore des victimes); nous serions aussi soumis aux effets permanents de son activité, il est signalé cent jours mais qu'en sera-t-il réellement?, qui se déroulera aux beaux jours quand on est dehors, quand les sons sont amplifiés par l'air chaud, et quand le pays s'anime avec ses occupants permanents mais aussi des voyageurs qui viennent réanimer l'énergie d'une population vieillissante, rechercher l'environnement paisible, mais pour combien de temps?, de ces montagnes et de ce village.

Ces voyageurs qui sont notre participation à la vie économique de la commune. Un public que nous recevons dans notre maison depuis plus de 20 ans (capacités 16 couchages: c'est entre 1800 et 2000 personnes qui ont été accueillies). Précurseurs de gîte, ce qui est devenu maintenant une activité courante pour nombre de propriétaires de maisons rurales (essentiel pour la survie de ces lieux qui sont devenus des gouffres financiers à entretenir, à régler les taxes et autres impôts et à proposer nous aussi des chantiers réguliers de rénovation, producteur de la vie économique et créateur d'emplois), nous sommes non seulement inquiets de la perspective destructrice que va entraîner ce projet mais aussi de la dégradation de la valeur immobilière que va provoquer ce nouvel environnement.

Une valeur qui prend sa réalité dans tous les efforts humains et matériels que nous avons engagés mais aussi dans la mémoire historique de la commune et de la Auvergne elle-même. En début de cet argumentaire nous évoquions nos aïeux, ce n'était pas une tournure banale, mais une référence à une réalité: la plus proche de nous concerne cette maison qui a été construite par notre arrière grand père, figure emblématique de la réussite de la génération des Auvergnats du début du 20ème siècle, pharmacien, social démocrate, créateur des jardins ouvriers d'Ivry sur Seine.

Elle a reçu de nombreuses personnalités, à cette époque là comme à la génération suivante, son fils notre grand père ayant épousé la belle fille d'Alfred Douet qui y a séjourné à plusieurs reprises, propriétaire du Château des Termes et de ce qui est maintenant la Maison Consulaire, musée de Saint Flour ou nous avons joué enfants entre les halbardes et les armures, une de nos tantes a épousé Bobby Lapointe, célèbre chansonnier, ami de Georges Brassens, qui eux aussi y ont fait halte sur la route du midi d'où ils étaient originaires, témoignage de ce que ce lieu peut représenter comme symbole du rayonnement de la vie sociale et culturelle de cette commune, de l'Auvergne et de la France.

Ce trésor qui est cette maison ne peut prospérer que dans un écriin clair et lumineux, pas sous un tas de gravats poussiéreux ! Pourquai ce projet d'extension vaudrait mieux que celui que nous avons entrepris et que nous avons bien l'intention de poursuivre, envers et contre tout, même contre cette tentative d'anéantissement que ce projet incarne.

Non au projet d'extension de la carrière de la Montagne du Lac, fossoyeur d'une vie paisible, seule garante de justice et d'avenir ! Recevez, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean Philippe Therond, Paule Therond, Gabriel Therond, Victor Therond, Evelyne Lemaire, Pascal Therond, Chloé Therond, Théodore Therond

PTO

5

